

Qui bénéficie du Programme canadien de prêts aux étudiants? Selon les données figurant dans le Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants pour l'année de prêt 1989-1990, on peut dire ceci au sujet du programme:

- quelque 1,9 million d'étudiants à temps plein ont négocié des prêts de 6,3 milliards de dollars depuis la création du programme en 1964 jusqu'au 31 juillet 1990;

- en 1989-1990, des prêts d'études canadiens d'une valeur de 600 millions de dollars ont été consentis à plus de 215 000 étudiants;

- au Canada, 23 p. 100 des étudiants inscrits à temps plein à un programme menant à un grade ont bénéficié de prêts d'études canadiens;

- les femmes continuent d'être plus nombreuses que les hommes à contracter des prêts d'études canadiens. Le nombre des autorisations de prêts délivrées à des femmes est passé de 52 p. 100 du total en 1985-1986 à 56 p. 100 en 1989-1990.

- les étudiants âgés de 25 ans et plus ont négocié environ 27 p. 100 des prêts d'études canadiens en 1989-1990, comparativement à 18 p. 100 en 1985-1986.

Honorables sénateurs, dans son rapport d'octobre 1992, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique affirme ceci:

Les avantages sociaux d'une bonne instruction sont plus grands dans la région de l'Atlantique que dans l'ensemble du Canada [. . .] Du fait de l'étroitesse de l'assise économique de la région de l'Atlantique, une bonne instruction y a plus de prix qu'ailleurs.

Il suffit d'examiner notre système d'enseignement dans son ensemble, soit de l'élémentaire au postsecondaire, pour constater l'importance et l'interdépendance de tous les niveaux.

Le niveau d'instruction influence directement le pouvoir d'achat. Dans la région de l'Atlantique, le taux de participation à la main-d'oeuvre active des gens ayant au plus une 8^e année est de 34 p. 100, comparativement à 84,2 p. 100 pour les diplômés d'université. De 1981 à 1991, le taux de chômage moyen parmi les gens ayant au plus une 8^e année dans la région de l'Atlantique était de 20,5 p. 100, alors qu'il n'était que de 5 p. 100 parmi les diplômés d'université.

Les Canadiens reconnaissent la nécessité de poursuivre des études supérieures. Dans la région atlantique, il y avait 71 500 étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires en 1991-1992 contre moins de 60 000 en 1985-1986. Les plus cours seront les établissements décernant des grades où étaient inscrits 85 p. 100 des étudiants du postsecondaire en 1991-1992.

Pour terminer, honorables sénateurs, j'aimerais lire une citation tirée directement du mémoire que la Fédération canadienne des étudiant(e)s a soumis au Comité sénatorial permanent des finances nationales sur ce projet de loi:

Les étudiants qui sont actuellement tributaires d'une aide financière pour poursuivre leurs études collégiales

ou universitaires ont relevé un certain nombre de lacunes dans les programmes canadiens d'aide financière aux étudiants. Certaines de ces critiques ont trait au caractère irréaliste de la limite de prêt hebdomadaire, à l'inquiétante tendance à la hausse de l'endettement étudiant observée au cours de la dernière décennie, au peu de marge de manoeuvre consentie aux emprunteurs étudiants, de même qu'à l'absence de normes nationales en matière d'aide financière et à l'inexistence d'un programme national de subventions. La Fédération canadienne des étudiant(e)s croit que l'accès à l'enseignement postsecondaire devrait être libre de tout obstacle et que les programmes d'aide aux étudiants actuellement en vigueur ne contribuent pas à la réalisation de cet objectif. Les changements que le gouvernement fédéral se propose d'apporter au Programme canadien de prêts aux étudiants ne font au contraire que nous en éloigner. Le projet de loi C-76 marque le commencement de la fin pour le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Honorables sénateurs, les Canadiens apprécient notre système éducatif et reconnaissent l'importance d'assurer notre avenir et notre prospérité. Pour nous, les parlementaires, cela doit être une priorité. Je vous exhorte donc tous à voter contre ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, c'est davantage la tristesse que la colère qui m'incite à intervenir. Je me dois de réagir au discours prononcé par notre collègue, le sénateur Kinsella, hier soir. J'ai été stupéfait de voir la position qui était la sienne. Si vous vous penchez sur son argumentation, vous constaterez qu'il y avait question de ne pas modifier le Programme de prêts aux étudiants pour l'instant, de le laisser tel quel et de procéder à son évaluation. Voilà le point que faisait valoir le sénateur. Je ne m'y oppose pas. Certes, les programmes gouvernementaux devraient tous faire l'objet d'une évaluation, mais pourquoi modifier le programme avant d'avoir procédé à son évaluation? Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire.

Si mon honorable collègue est convaincu que des améliorations ou des modifications s'imposent, voyons ensemble lesquelles. Pourquoi prétendre soudain qu'il nous faut apporter des modifications avant toute évaluation? Ce n'est assurément pas une façon raisonnable d'aborder la question.

Honorables sénateurs, je sais qu'il y a eu des problèmes liés au remboursement des prêts. On a souligné le fait que les banques, ce qui est tout à fait naturel, une fois qu'elles ont une garantie du gouvernement, envoient une lettre pour réclamer le remboursement et, si elles ne reçoivent pas de réponse, elles se tournent immédiatement vers le gouvernement en lui disant «Payez!» C'est compréhensible si vous êtes du secteur bancaire, mais cela ne veut pas dire qu'il nous faille soudainement modifier le programme avant même d'avoir procédé à l'évaluation dont a parlé le sénateur Kinsella. Soit, évaluons le programme, mais n'allons pas le modifier sans avoir au préalable procédé à son évaluation.